

AVIS

RUR.23.1077.AV-Nature

Demande de dérogation émanant de la SPRL MULTI-BUILD, légalement représentée par Monsieur Said IBN HACH dans le cadre de la réaffectation de l'ancienne usine Herman-Carton à Ath et concernant la perturbation de Martinets noirs et la réalisation de cavités supplémentaires afin de préserver l'espèce

Avis adopté le 22/09/2023

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande

Demandeur : SPW – Département de la Nature et des Forêts – DNEV
Structure consultée : Pôle Ruralité - Section Nature
Type de dossier : Demande de dérogation aux mesures de protection des espèces animales et/ou végétales
Date de réception : 08/09/2023 (mail), 12/09/2023 (courrier signé)
Références : DNF/DNEV/PL/XR/TT/IC/CL//SLa/ Sortie 2023 :

Avis

Référence légale : Loi du 12 juillet 1973 sur la Conservation de la Nature
Délai de remise d'avis : 45 jours
Préparation de l'avis : Visioconférence du 19 septembre 2023

AVIS

Après examen du dossier sous rubrique lors de sa visioconférence du 19 septembre 2023 (suivi d'une procédure de finalisation par voie électronique justifiée par l'absence de quorum), le Pôle "Ruralité" Section "Nature" remet un avis **favorable** à son propos. Il accepte que soit accordée la dérogation demandée, moyennant les recommandations formulées par la Direction DNF de Mons dans son avis du 11 septembre 2023.

Il relève l'importance de conserver au maximum les cavités existantes et demande de bien penser la localisation des nouvelles cavités afin de favoriser une bonne cohabitation avec les futurs occupants des balcons. Dans ce sens, il appuie la proposition de créer ces nouvelles cavités entre les fenêtres.



Philippe BLEROT
Président du Pôle « Ruralité » Section « Nature »